

Date de la Révision: 03/12/2024

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: AlphaGuard™ FC LO - Field

Substance: 351900FL805T

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Tremco Canadian Sealants 220 Wicksteed Ave Toronto ON M4H 1G7

Personne à contacter: Département d'EH&S Téléphone: 1-800-263-6046

Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le

Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Liquides inflammables Catégorie 4

Risques pour la Santé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau Catégorie 2
Lésion/Irritation Grave Des Yeux Catégorie 2A
Allergène cutané Catégorie 1
Mutagénécité de la Cellule Germinale Catégorie 1B
Cancérogénicité Catégorie 1B
Toxicité Spécifique pour Certains Catégorie 3¹

Organes Cibles - Exposition Unique

Organes cibles

1. Irritation des voies respiratoires.

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale21.21 %Toxicité aiguë, cutanée30.87 %Toxicité aiguë, inhalation,88.6 %

vapeurs

Toxicité aiguë, inhalation, 88.67 %

poussière ou brouillard

Risques pour L'Environnement



Date de la Révision: 03/12/2024

Dangers aigus pour le milieu

aquatique

Dangers à long terme pour le milieu

aguatique

Catégorie 2

Catégorie 2

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu

47.57 %

aquatique

Dangers à long terme pour le

milieu aquatique

47.57 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Liquide combustible.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

Iona terme

Conseil de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir

lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou

des soins médicaux. Retirer les vêtements contaminés. Traitement

spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de



Date de la Révision: 03/12/2024

malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e): Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'incendie: Éteindre avec du sable, de la poudre sèche ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool. Recueillir le produit répandu.

Entreposage: Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé

hermétiquement. Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée,

conformément à la réglementation locale, régionale, nationale,

internationale.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA):

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir

électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et

mis à la terre.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Benzyl Methacrylate	2495-37-6	10 - <20%
Aluminum hydroxide	21645-51-2	10 - <20%
Hydroxy Ethylmethacrylate	868-77-9	5 - <10%
Titanium dioxide	13463-67-7	5 - <10%
Hydrotreated heavy naphtha	64742-48-9	2.5 - <5%
Dipentaerythritol	126-58-9	1 - <5%
Hindered amine derivative	129757-67-1	1 - <5%
Paraffin	8002-74-2	0.1 - <1%
Amorphous silica	7631-86-9	0.1 - <1%
Dodecyl mercaptan	112-55-0	0.25 - <1%
Aluminum oxide	1344-28-1	0.1 - <1%
Petroleum distillates	64742-47-8	0.1 - <1%
1,3-Propanediol, 2,2,bis (hydroxymethyl)-	115-77-5	0.1 - <1%

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les

nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.



Date de la Révision: 03/12/2024

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes.

S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un

médecin.

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise. Rincer la bouche.

Protection personnelle pour

les secouristes:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur,

du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Irritation des voies

respiratoires.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction

approprié:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction

inappropriées:

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le

feu.

Dangers spécifiques provenant

de la substance chimique:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre

l'incendie:

Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le

personnel non autorisé.



Date de la Révision: 03/12/2024

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.

Mesures de Précautions **Environnementales:**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manutention et stockage

Manutention

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):

Données non disponibles.

Conseils de manipulation:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre

les règles de bonnes pratiques industrielle.

Mesures de prévention des

contacts:

Données non disponibles.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant

les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter

à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

Entreposage

Conditions de stockage sûres: Garder sous clef.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Aluminum hydroxide -	TWA	1 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de
Fraction alvéolaire.			l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	TWA	5 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR
			1910.1000) (03 2016)
Aluminum hydroxide -	TWA	15 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR
poussière totales			1910.1000) (03 2016)
	TWA	50 des	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR
		millions de	1910.1000) (03 2016)
		particules par	
		pied cube	
		d'air	
Aluminum hydroxide -	TWA	15 des	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR
Fraction alvéolaire.		millions de	1910.1000) (03 2016)
		particules par	





		pied cube	
Aluminum hydroxide -	TWA	d'air 10 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de
particules inhalables		-	l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021)
Aluminum hydroxide - particules alvéolaires	TWA	3 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021)
Titanium dioxide - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	15 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	15 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - Particules fines respirables.	TWA	2.5 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2022)
Titanium dioxide - Nanoparticules respirables.	TWA	0.2 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2022)
Paraffin - Fumée.	TWA	2 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2008)
Amorphous silica - particules inhalables	TWA	10 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021)
Amorphous silica - particules alvéolaires	TWA	3 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021)
Amorphous silica - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016)
Amorphous silica - poussière totales	TWA	15 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016)
	TWA	50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016)
Amorphous silica - Fraction alvéolaire.	TWA	15 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016)
Amorphous silica	TWA	0.8 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016)
	TWA	20 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. ÓSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (09 2016)
Dodecyl mercaptan	TWA	0.1 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2008)
Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Aluminum oxide - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	TWA	50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)



	T =		1 4
Aluminum oxide - Fraction	TWA	15 des	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR
alvéolaire.		millions de	1910.1000) (03 2016)
		particules par	
		pied cube	
		d'air	
	TWA	5 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR
		_	1910.1000) (03 2016)
Aluminum oxide - poussière	TWA	15 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR
totales		· ·	1910.1000) (03 2016)
Aluminum oxide - particules	TWA	10 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de
inhalables		ŭ	l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021)
Aluminum oxide - particules	TWA	3 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de
alvéolaires .		ū	l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2021)
Petroleum distillates - Non-	TWA	200 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de
aérosol exprimé en		· ·	l'ACGIH, ainsi modifiées (2008)
vapeurs d'hydrocarbures			
totales			
	TWA	200 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de
		ŭ	l'ACGIH, ainsi modifiées (2008)
1,3-Propanediol, 2,2,bis	TWA	10 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de
(hydroxymethyl)-		ŭ	l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
1,3-Propanediol, 2,2,bis	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les
(hydroxymethyl) poussière		· ·	contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02
totales			2006)
1,3-Propanediol, 2,2,bis	PEL	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les
(hydroxymethyl) Fraction		· ·	contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02
alvéolaire.			2006)





Nom chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Aluminum hydroxide - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Aluminum hydroxide - Fraction inhalable.	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Aluminum hydroxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Aluminum hydroxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Aluminum hydroxide - particules alvéolaires	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Aluminum hydroxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020)
Aluminum hydroxide - particules inhalables	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Aluminum hydroxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020)
Aluminum hydroxide - Poussière alvéolaire	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (04 2022)
Aluminum hydroxide - Respirable.	TWA	1.0 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Hydrotreated heavy naphtha	TWA	525 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Paraffin - Fumée.	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Paraffin - Fumée.	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (12 2007)
Paraffin - Fumée.	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Amorphous silica - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020)
Amorphous silica - Fraction	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de





inhalable.			l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Amorphous silica - particules alvéolaires	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Amorphous silica - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)
Amorphous silica - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Amorphous silica - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020)
Amorphous silica - particules inhalables	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Dodecyl mercaptan	TWA	0.1 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Dodecyl mercaptan	TWA	0.1 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (12 2007)
Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Aluminum oxide - Fraction inhalable.	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (06 2015)
Aluminum oxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020)
Aluminum oxide - particules inhalables	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Aluminum oxide - particules alvéolaires	TWA	3 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2020)
Aluminum oxide - Respirable.	TWA	1.0 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)
Aluminum oxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (04 2022)
Aluminum oxide - Poussière alvéolaire	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (04 2022)
Petroleum distillates	TWA	525 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (12 2007)
Petroleum distillates - Non- aérosol exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
	TWA	200 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou



Date de la Révision: 03/12/2024

			chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Petroleum distillates - Non- aérosol exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (06 2022)
Petroleum distillates	TWA	200 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (04 2022)
1,3-Propanediol, 2,2,bis (hydroxymethyl) Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
1,3-Propanediol, 2,2,bis (hydroxymethyl) poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
1,3-Propanediol, 2,2,bis (hydroxymethyl)-	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
1,3-Propanediol, 2,2,bis (hydroxymethyl)-	TWA	10 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à

coques).

Protection de la Peau

Protection des Mains: Données non disponibles.

Protection de la peau et du

corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant

les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter

à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Liquide Forme: Liquide

Couleur:Données non disponibles.Odeur:Légère, Pétrole/solvant



Date de la Révision: 03/12/2024

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles. pH: Données non disponibles. Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles. Température d'ébullition initiale et Données non disponibles.

intervalle d'ébullition:

67 °C 153 °F

Taux d'évaporation: Plus lent que l'éther

Inflammabilité (solide, gaz): Non

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure

(%):

Point d'éclair:

Données non disponibles.

Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité - inférieure

(%):

Limites d'explosivité - supérieure: Données non disponibles. Limites d'explosivité - inférieure: Données non disponibles. Pression de vapeur: Données non disponibles.

Densité de vapeur: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par

conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.

Densité relative: 1.33

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Pratiquement insoluble Solubilité (autre): Données non disponibles. Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles.

Données non disponibles. Température d'auto-inflammabilité: Température de décomposition: Données non disponibles. Viscosité: Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Acides forts. Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide

nitrique, peroxydes, chromate). Bases fortes.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent Inhalation:

irriter le nez, la gorge et les muqueuses.



Date de la Révision: 03/12/2024

Contact Cutané: Peut être nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut

provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un

malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: ETAmél: 13,083.63 mg/kg

Cutané

Produit: ETAmél: 5,896.62 mg/kg

Inhalation Produit:



Date de la Révision: 03/12/2024

Substance(s) spécifiée(s):

Titanium dioxide CL 50 (Rat): 3.43 mg/l

Hydrotreated heavy

naphtha

CL 50 (Rat): > 7,630 mg/m3

Dipentaerythritol CL 50 (Rat): > 5.07 mg/l

Amorphous silica CL 50 (Rat): > 2.08 mg/l

Dodecyl mercaptan CL 50 (Rat): >= 7.04 mg/l

Aluminum oxide CL 50 (Rat): 7.6 mg/l

Petroleum distillates CL 50 (Rat): > 4.3 mg/l

1,3-Propanediol, 2,2,bis

(hydroxymethyl)-

CL 50 (Rat): > 5.15 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):



Date de la Révision: 03/12/2024

Benzyl Methacrylate in vivo (Lapin): Légèrement irritant., 24 - 72 h

Hydroxy

Ethylmethacrylate

in vivo (Lapin): non irritant, 24 - 72 h

Titanium dioxide in vivo (Lapin): non irritant, 24 h

Hydrotreated heavy

naphtha

in vivo (Lapin): Irritant, 72 h

Dipentaerythritol In vitro (Humain): Non classé comme irritant, 42 h

Paraffin in vivo (Lapin): non irritant

Amorphous silica in vivo (Lapin): non irritant, 48 h

Aluminum oxide in vivo (Lapin): non irritant, 24 - 72 h

Petroleum distillates in vivo (Lapin): Irritant, 24 - 72 h

1,3-Propanediol, 2,2,bis

(hydroxymethyl)-

in vivo (Lapin): non irritant, 24 - 72 h

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Benzyl Methacrylate Lapin, 24 - 72 h: non irritant

Titanium dioxide Lapin, 24 - 72 h: non irritant

Hydrotreated heavy

naphtha

Lapin, 24 - 72 h: Irritant minimal

Dipentaerythritol Lapin, 24 - 72 h: non irritant

Paraffin Lapin, 24 - 72 h: non irritant

Amorphous silica Lapin, 24 - 72 h: non irritant

Lapin, 24 - 72 h: non irritant Aluminum oxide

Petroleum distillates Lapin, 24 - 72 h: non irritant

(hydroxymethyl)-

1,3-Propanediol, 2,2,bis Lapin, 24 - 72 h: non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Peut provoquer le cancer. Susceptible de provoquer le cancer.



Date de la Révision: 03/12/2024

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Titanium dioxide Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Organes cibles

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique: Irritation des voies respiratoires.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.



Date de la Révision: 03/12/2024

Substance(s) spécifiée(s):

Benzyl Methacrylate CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 4.67 mg/l Résultat expérimental, étude

clé

Hydroxy CL 50 (Oryzias latipes, 14 d): > 100 mg/l Résultat expérimental, étude

Ethylmethacrylate d'appui

CL 50 (Psetta maxima, 96 h): 833 mg/l Résultat expérimental, étude d'appui DSENO (Oryzias latipes, 14 d): 25 mg/l Résultat expérimental, étude d'appui

CL 100 (Leuciscus idus, 48 h): 400 mg/l Non spécifié, Non spécifié CL 0 (Leuciscus idus, 48 h): 250 mg/l Non spécifié, Non spécifié

Titanium dioxide CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 8.2 mg/l Lecture croisée provenant de

la substance justificative (analogue structurel ou substitut), étude justificative

Dipentaerythritol CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 100 mg/l Résultat expérimental,

étude clé

Paraffin NL 50 (Pimephales promelas, 96 h): > 100 mg/l Lecture croisée fondée sur

le regroupement des substances (approche par catégorie), étude clé

Dodecyl mercaptan CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 100 mg/l Résultat expérimental,

étude clé

Aluminum oxide CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1.16 mg/l Résultat expérimental, étude

sur le poids de la preuve

Petroleum distillates NL 50 (Oncorhynchus mykiss, 48 h): 23 mg/l Résultat expérimental, étude

d'appui

1,3-Propanediol, 2,2,bis

(hydroxymethyl)-

CL 50 (Мъздруга, сребърна въдовица или златна орфа (Leuciscus idus)):

> 5,000 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques

Produit:

Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Hydroxy

CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 380 mg/l

Ethylmethacrylate CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 380 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

Titanium dioxide CL 50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude sur le poids de la preuve

Hydrotreated heavy

naphtha

CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 4.5 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

Dipentaerythritol CE 50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

Hindered amine

derivative

CE 50 (Daphnia magna, 48 h): >= 100 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

Paraffin CE 50 (Daphnia magna, 48 h): > 10,000 mg/l référence croisée à partir de la

substance de support (analogue structurel ou substitut) Lecture croisée provenant de la substance justificative (analogue structurel ou substitut),

étude clé



Date de la Révision: 03/12/2024

Dodecyl mercaptan CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 1 - 10 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

Aluminum oxide CE 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 1.5 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude sur le poids de la preuve

Petroleum distillates CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.4 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

1,3-Propanediol, 2,2,bis

(hydroxymethyl)-

CE 50 (Puce d'eau (Daphnia magna), 24 h): 35,026 - 45,680 mg/l

Intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Hydrotreated heavy

naphtha

DSENO (Daphnia magna): 2.6 mg/l lecture croisée Autre, étude clé

Paraffin DSENO (Oncorhynchus mykiss): >= 1,000 mg/l QSAR QSAR, étude

justificative

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Benzyl Methacrylate CE 50 (Daphnia magna): 9.11 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

Hydroxy

Ethylmethacrylate

DSENO (Daphnia magna): 24.1 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

Titanium dioxide DSENO (Daphnia magna): 100 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude d'appui

Hydrotreated heavy

naphtha

DSENO (Daphnia magna): 2.6 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

Paraffin DSENO (Daphnia magna): 10 mg/l référence croisée à partir de la

substance de support (analogue structurel ou substitut) Lecture croisée provenant de la substance justificative (analogue structurel ou substitut),

étude clé

Aluminum oxide DSENO (Daphnia magna): 1.89 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude sur le poids de la preuve

Petroleum distillates DSENO (Daphnia magna): 0.48 mg/l Résultat expérimental Résultat

expérimental, étude clé

1,3-Propanediol, 2,2,bis

(hydroxymethyl)-

CE 50 (Daphnia magna): > 1,000 mg/l

Toxicité pour la flore aquatique



Date de la Révision: 03/12/2024

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Benzyl Methacrylate 74 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Hydroxy

Ethylmethacrylate

92 - 100 % (14 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Dipentaerythritol 16 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Hindered amine

derivative

21 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Hydrotreated heavy

naphtha

Coefficient de Bioconcentration (BCF): 10 - 2,500 Sédiment aquatique

Estimation par calcul, étude clé

Hindered amine

derivative

Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 43 - 47 Sédiment

aquatique Résultat expérimental, étude clé

Dodecyl mercaptan Divers, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 234 Sédiment aquatique

QSAR, étude justificative

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Hydroxy Log Kow: 0.47

Ethylmethacrylate

Paraffin Log Kow: 5.3 - 6.7 Non spécifié, Non spécifié

Dodecyl mercaptan Log Kow: 6.18

1,3-Propanediol, 2,2,bis

(hydroxymethyl)-

Log Kow: -1.69

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.



Date de la Révision: 03/12/2024

Autres Effets Nocifs: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des

déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique Quantité à déclarer

Hydrotreated heavy

100 lbs.

naphtha

Petroleum distillates 1

100 lbs.

1-Methoxy-2-Propanol 100 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger d'incendie



Date de la Révision: 03/12/2024

Risques immédiats (aigus) pour la santé
Risque différé (chronique) pour la santé
Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
Mutagénécité de la Cellule Germinale
Cancérogénicité
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)
Dangers non classés ailleurs (DNCA)

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

É.U. EPA Loi sur le Droit à l'Information de la Communauté et des Plans d'Urgence (EPCRA) SARA Titre III Section 313 Agents Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notice Requise du Fournisseur Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

ATTENTION

Cancer et Dommages Reproductifs - www.P65Warnings.ca.gov

.o omo mogramamamama zama

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:



Date de la Révision: 03/12/2024

COV réglementaire (moins l'eau et : 42 g/l

le solvant exonéré)

COV - Méthode 310 : 3.17 %



Date de la Révision: 03/12/2024

Inventaires:

AU AIICL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Liste d'Inventaire de DSL du Canada: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inventaire de NDSL du Canada: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

ONT INV: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inv Chinois. Substances Chimiques

Existantes:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Japon (ENCS) Liste: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Japon Liste d'ISHL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Liste de Pharmacopée de Japon: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

La Corée Existant des Produits

chimiques Inv.:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas

énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

INSQ: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

enumerees dans ou exemples de

l'Inventaire.



Date de la Révision: 03/12/2024

Inventaire de Nouvelle-Zélande de

Produits chimiques:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Le Philippines PICCS: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

TCSI: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas

énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

Inventaire de TSCA américain: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

CH NS: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

TH ECINL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

VN INVL: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

EINECS, ELINCS ou NLP: Une ou plusieurs composantes

dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de

l'Inventaire.

16.Autres informations

Date de la Révision: 03/12/2024

Version n°: 1.0

Autres Informations: Données non disponibles.



Date de la Révision: 03/12/2024

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE

INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes

sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.